

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT N° AN00420260819939

N° An26_186

SDP

Objet : Publicité d'annulation de créations et de vacances d'emploi.

Le Président du Centre de Gestion des Alpes-de-Haute-Provence,

Vu le code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment les articles L. 313-4, L. 451-9, L. 452-1, L. 452-24, L. 452-34, L. 452-35 et L. 452-36 ;

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A, B, C transmises par les collectivités et les établissements énumérés à l'article L. 4 du code général de la fonction publique, au Centre de Gestion dans le ressort duquel ils se trouvent ;

Vu l'arrêté du Président n° 21/239 en date du 21/12/2021 donnant délégation de signature pour l'administration générale du CDG à Madame Réjane JULLEROT, Directrice Générale des Services.

ARRETE :

Article 1 : Les annulations de déclarations de créations et de vacances d'emploi de catégorie A, B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 3 déclarations annulées.

Article 2 : Le Président du Centre de Gestion des Alpes-de-Haute-Provence certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Ampliation du présent arrêté est adressée à :

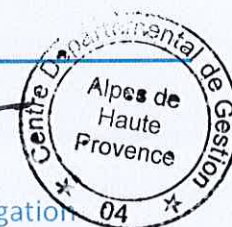
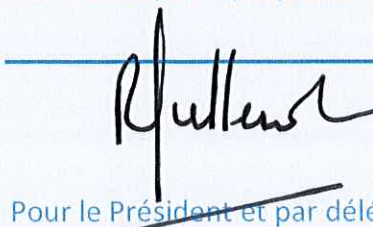
✓ Madame la Préfète des Alpes-de-Haute-Provence.

Article 3 : Le récépissé sera adressé aux collectivités concernées dès lors que l'arrêté aura reçu le visa préfectoral.

Ce document fait l'objet d'une diffusion publique sur le site <https://www.emploi-territorial.fr>, rubrique « Publicité des arrêtés ».

Transmis au représentant de l'Etat le :

Fait à VOLX, le 19/08/2026



Pour le Président et par délégation
MME Réjane JULLEROT,
Directrice Générale des Services CDG 04

Accusé de réception en préfecture
004-280400177-20260819-An26_186-AI
Date de télétransmission : 19/08/2026
Date de réception préfecture : 19/08/2026

N° de déclaration Collectivité territoriale et établissement public	Grade	Intitulé du poste	Motif d'annulation	Temps de travail	Date de transmission	N° du précédent arrêté
V004260723001598001 COMMUNE DE CHATEAU ARNOUX-SAINT AUBAN	Adjoint technique	Agent d'entretien des écoles	Le temps de travail ne convient pas	20h35	23/07/2026	A26_182
V004260520001364001 COMMUNE DE MANOSQUE	Adjoint technique, Adjoint technique principal de 1ère classe, Adjoint technique principal de 2ème classe, Agent de maîtrise	Chargé d'opérations VRD	Jury infructueux	35h00	20/05/2026	A26_142
V004241211001401001 COMMUNE DE SAINTE CROIX DE VERDON	Attaché	Secrétaire général de mairie (h/f)	Annulation du recrutement	35h00	11/12/2024	A24_257

Accusé de réception en préfecture
004-280400177-20260819-An26_186-AI
Date de télétransmission : 19/08/2026
Date de réception préfecture : 19/08/2026